

Réf: Dossier N° 100507

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MAGIC GOLDEN BEES »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
NIANGON SUD A GAUCHE TERMINUS 27 EN FACE DE
L'IMMEUBLE IROKO, Lot 534, Ilot 93

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/04/2022, et enregistrés au CEPICI le 14/04/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAGIC GOLDEN BEES »

Objet : Le transport et la logistique, Le commerce général, la promotion du tourisme, l'imprimerie, le bâtiment et les travaux publics (BTP), la promotion immobilière, le transfert monétaire sur tous types de supports, l'exploitation agricole et agro-pastorale, les services à la personne, l'éducation, la formation, les services divers, la représentation d'entreprises, de personnes et de diverses marques, l'import et l'export de divers équipements, matériels, produits et marchandises. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON
NIANGON SUD A GAUCHE TERMINUS 27 EN FACE DE
L'IMMEUBLE IROKO, Lot 534, Ilot 93

Dirigeant(s) : M YACE FLEAN AUDREY MICHAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-02333 du 26/04/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°18033/GTCA/RC/2022 du 26/04/2022

